

---

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE QUATRIÈME RÉUNION  
DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT  
TENUE LE 25 JANVIER 2006 À 13 H 30 AU LOCAL A-1715

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

---

<b>6</b> <b>RÉSOLUTION SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS</b>
--

**RÉSOLUTION CFSPD-2005-2006-246**

Il est proposé par René Côté et appuyé par Jean-Pierre Beaud que le conseil académique

- Adopte le présent avis;
- Appuie la démarche du Bureau des diplômés visant à rapprocher les diplômés des facultés;
- Demande à ce que l'adoption du Projet de politique de relations avec les diplômés soit suspendue jusqu'à la présentation du projet de Politique facultaire institutionnelle (adopté par la Commission des études le 31 mai 2005) au Conseil d'administration de l'UQAM;
- Demande que la direction de l'UQAM procède dans les meilleurs délais à un nouveau partage des responsabilités entre les facultés et les services centraux;
- Transmette l'avis et la résolution au Vice-recteur aux affaires publiques et au développement et secrétaire général, à la Vice-rectrice à la vie académique et Vice-rectrice exécutive ainsi qu'au Recteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**  
Montréal, le 26 janvier 2006

René Côté,  
Doyen

**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**  
**AVIS**  
**- PROJET DE POLITIQUE DE RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS -**

À prime abord, la Faculté de science politique et de droit trouve intéressant le projet de Politique de relations avec les diplômés issu du Bureau des diplômés. Principalement, parce qu'il va dans le même sens que certaines démarches entreprises par la FSPD pour faciliter les contacts avec ses diplômés. En effet, il nous a dernièrement été donné de constater qu'il existait peu de moyens efficaces de contacter nos diplômés en passant par les services centraux de l'UQAM. Ceci devient plutôt problématique pour certains de nos projets, particulièrement ceux impliquant le recrutement de mentors. Nous croyons donc qu'une entreprise de cet ordre, favorisant les échanges entre la FSPD et ses diplômés, pourrait être bénéfique autant pour les diplômés, qui seront mieux informés des activités de la Faculté, que pour la FSPD qui pourra rejoindre plus facilement ses diplômés. Cette partie du projet de Politique reçoit notre adhésion.

Cependant, nous nous voyons forcés d'émettre des réserves sur l'interface entre ce projet et la Politique facultaire institutionnelle. En effet, le 31 mai 2005, la Commission des études adoptait le projet de Politique facultaire institutionnelle et recommandait au Conseil d'administration de l'UQAM d'adopter cette même politique lors de sa réunion d'octobre 2005. Trois mois après cette échéance, le Conseil d'administration de l'UQAM n'a pas encore été saisi de ce projet de politique. Or, le projet de Politique facultaire institutionnelle annonce un transfert de responsabilités de gestion vers les facultés et énumère comme un des points susceptibles de faire l'objet d'un transfert de responsabilités : « des activités spécifiques de recrutement, de communication et de promotion et de liens avec les diplômés » (article 8 du projet de politique). Le projet de Politique de relations avec les diplômés énonce que les facultés sont au centre de la politique cependant il y a lieu de s'interroger sur le sens de cette affirmation lorsque ce projet précède la mise en oeuvre de la Politique facultaire institutionnelle. Ainsi, ce projet prévoit que la directrice du Bureau des diplômés et le doyen seront membres d'office des Conseils de diplômés, mais prévoit aussi la présence, à titre d'observatrices, de personnes représentant notamment la Fondation UQAM, le Bureau de recrutement, le Service des communications et les Services à la vie étudiante. Autant de services centraux dont les missions ou raisons d'être sont visées par l'énoncé de la Politique facultaire institutionnelle qui laisse entrevoir une possible décentralisation de leurs missions et ressources. Il est clair pour nous qu'il existe d'excellentes raisons de mettre tous ces services autour d'une même table, mais la direction de l'UQAM devrait comprendre l'impasse dans laquelle se retrouvent les facultés lorsqu'elles doivent orchestrer la collaboration d'une telle multitude de services centraux.

Pour cette raison, la faculté recommande de surseoir à l'adoption de ce projet de politique jusqu'à ce que le conseil d'administration de l'UQAM se soit prononcé sur le projet de politique facultaire institutionnelle et sur la décentralisation des responsabilités et des ressources vers les facultés.